

Décisions du COPIL 9

FINALES

1. Session 1 : Etat des lieux du FONAREDD

Décision 1 : Le COPIL approuve le rapport technique et financier du FONAREDD au 31 Décembre 2018 et recommande que le rapport annuel soit soumis au plus tard en Juin de l'année suivante.

En rapport avec le chapitre 6 relatif aux performances des agences, le COPIL exprime son inquiétude vis-à-vis des programmes suivants :

- 1) Société Civile
- 2) Appui à la population des peuples autochtones
- 3) Programme intégré Oriental
- 4) Programme intégré Mai Ndombe

Il recommande au Secrétariat Exécutif du FONAREDD d'effectuer le suivi de mesures correctives avec les agences concernées et d'en faire le rapport à la prochaine réunion du COPIL.

Décision 2 : Tenant compte des éléments de présentation de la [Note sur l'ajustement de la programmation](#) et de [la résolution de la 25^e réunion du Comité Technique](#), le COPIL approuve les orientations données dans cette Note de programmation et mandate le Secrétariat Exécutif pour le lancement de la programmation.

Décision 3 : Au regard des avancées significatives dans l'exécution du Programme d'appui au Système National de Surveillance des Forêts (SNSF), considérant l'évaluation à mi-parcours mandatée par le programme qui recommande le financement des activités résiduelles du programme, considérant que le programme a exécuté avec succès les activités lui assignées, notant la nécessité de consolider les résultats du programme et la demande expresse de l'Agence porteuse, le COPIL recommande l'allocation de la deuxième tranche au programme SNSF et instruit l'Agent Administratif d'en effectuer le transfert dès réception des documents requis.

Décision 4 : Considérant la nécessité de formaliser l'ancrage institutionnel et légal du FONAREDD, le COPIL encourage la soumission dans les meilleurs délais du décret portant création et organisation du FONAREDD en vue de son approbation par le Conseil des Ministres.

2. Session 2 Approbation de l'allocation au Programme Gestion Durable des Forêts

Décision 5 : Le COPIL félicite les parties concernées pour les solutions trouvées en vue de la levée du blocage du financement en faveur du Ministère de l'Environnement et Développement Durable depuis Février 2018. Le COPIL prend acte de la feuille de route conjointe CAFI/ MEDD en annexe qui consacre ces solutions et encourage toutes les parties concernées à en respecter les échéances et le processus.

Décision 6 : Partant de [la validation, par le Comité Technique 14, du Programme Gestion Durable des Forêts](#) et des recommandations qui ont été intégrées par l'agence d'exécution (Agence Française de Développement, AFD), le COPIL approuve la nouvelle version du Document de Programme (Version du 2 Décembre 2019) pour une enveloppe financière de **12 Millions USD provenant du CAFI/FONAREDD auxquels s'ajoutent 4 millions d'Euros provenant de l'AFD.**

La contribution financière CAFI sera transférée en deux tranches respectives de 6 000 000 USD, dont la première sécurisée. La seconde tranche est conditionnée à : (i) la performance du programme ; (ii) la capitalisation du Fonds suite à la vérification indépendante des Jalons de la Lettre d'Intention signée avec CAFI.

3. Session 3 : Revue annuelle 2019 et plan d'action 2020

Décision 7 : Le COPIL prend note des [conclusions de la Vérification Indépendante des Jalons effectuée en 2019](#), note les avancées réalisées malgré la complexité de la situation du pays, et prend acte du *Plan d'action conjoint* élaboré pour lever les contraintes à la réalisation des Jalons. L'approbation de ce *Plan d'action conjoint* permet *de facto* la programmation de la deuxième tranche de financement sous la Lettre d'intention, dont le décaissement dépendra de la démonstration de la performance et des besoins.

Décision 8 : Le COPIL valide les recommandations issues de la revue annuelle 2019 du partenariat et encourage les agences et les Ministères sectoriels porteurs à s'investir dans la réalisation totale des Jalons d'ici juin 2020, date de la mise à jour de la revue des Jalons.

Fait à Kinshasa, le

Le Président du COPIL FONAREDD,

SELE YALAGHULI
Ministre des Finances